

LE BLEUET

***Volume 11
Décembre 2003***

***Producteurs, productrices,
Cueilleurs et cueilleuses,***

Considérant le grand nombre de cueilleurs membres de l'Association des cueilleurs hors bleuetière, un seul bulletin est expédié par adresse postale.

Mot du président

Lors de la dernière assemblée générale, vous avez demandé que la direction du Syndicat vous convoquent deux(2) fois par année soit à l'automne pour obtenir et recevoir des informations au sujet de l'évolution des dossiers en cours et au printemps pour les assemblées générales.

Nous avons prévu tenir cette rencontre après la chasse et les travaux en bleuetière «fin novembre» pour compter sur la présence du plus grand nombre de producteurs et de cueilleurs. Or, un nouveau développement vient modifier l'agenda.

En effet, suite à plusieurs interventions le Gouvernement a décidé d'intervenir pour dénouer le contentieux entre des industriels et le Syndicat. Cependant, une éventuelle entente pourrait exiger une modification aux règlements généraux qui ne peut être adoptée que lors d'une assemblée générale. Pour cette raison nous croyons opportun de retarder cette rencontre de quelques semaines.

Ceci étant dit, nous vous transmettons à tous et à toutes au nom des membres du conseil d'administration et en mon nom personnel, les meilleurs vœux à l'occasion de Noël et de la Nouvelle Année.

Gérard Baril, président

Entente conjointe UPA et Syndicat

Cette entente a pour but de mettre en place des mécanismes afin de permettre à tous les intervenants «secteurs» de l'industrie de travailler en collaboration et en concertation comme dans d'autres productions agricoles.

Premièrement, afin de rapprocher les parties, l'UPA a décidé d'agir comme médiateur pour tenter de régler le contentieux, avant de mettre en place un plan d'action pour les prochaines années.

Alors que les parties avaient accepté pour l'essentiel le rapport de médiation. Sans avis un groupe d'industriels a formulé une exigence qui n'avait pas été abordée et discutée, soit le transfert de l'administration du Syndicat au bureau de l'UPA à Jonquière.

Union Paysanne

M. Roméo Bouchard, président de l'Union Paysanne, un regroupement qui conteste le monopole de l'UPA a sollicité une rencontre avec des membres de la direction du Syndicat pour nous parler de son association, mais curieusement surtout pour traiter spécifiquement du contentieux dans l'industrie du bleuet.

Rencontre avec les industriels

Des industriels signataires de conventions de mise en marché, nous ont fait part qu'ils souhaiteraient certaines modifications à ces ententes. C'est pourquoi nous les avons rencontrés individuellement dans le but d'échanger sur divers aspects et sur les moyens à mettre en place afin que toutes les parties retirent les meilleurs avantages.

Table filière « Gouvernement »

Au nom du Gouvernement, Mme Françoise Gauthier, ministre de l'Agriculture et responsable de la Régie a décidé récemment de mettre en place une table filière dont le mandat de courte durée est de trouver la solution pour mettre fin au contentieux.

Nous avons accepté de participer à cette dernière ultime démarche afin de démontrer encore une fois, que nous avons toujours souhaité que le contentieux se règle à l'amiable. C'est pourquoi, nous avons retardé la rencontre prévue à l'automne.

Développement de la production

Le changement de Gouvernement a certes retardé l'adoption du programme d'attribution des terres du domaine de l'État.

Dès qu'il sera adopté, vous serez convoqué pour recevoir toutes les informations et la marche à suivre afin de mettre en place ce plan de développement.

Les bassins versants

Le ministère de l'Environnement et les MRC ont mis en place de nouvelles normes concernant l'utilisation de certains produits « herbicides, Velpar, Pronone » pour les producteurs agricoles dans tous les types de production. Considérant que la production de bleuets en bleuetière est concernée, le Syndicat participe au comité formé de représentants des producteurs et de personnes ressources pour vous représenter.

Dès que nous aurons encaissé les contributions reliées à la recherche, nous souhaitons travailler sur un projet pour remplacer ces types de produits.

Aide Financière

Le protocole entre le C.R.D.A. «Centre de recherche et de développement en Agriculture» et le Syndicat signé il y a à peine quelques mois, dont voici un résultat concret.

En effet, nous avons reçu confirmation qu'une aide financière substantielle sera versée pour permettre de réaliser certains projets qui ont pour but de maximiser les retombés économiques pour les producteurs et les cueilleurs.

Prix des bleuets sur les marchés

Selon les données portées à notre attention, le prix pour les bleuets sur les marchés a connu dernièrement une augmentation significative.

Info-flash

De sources très crédibles, une récente décision de justice hors Québec confirmerait qu'il y aurait eu conspiration entre certains industriels qui aurait eu pour effet de payer un prix inférieur à celui qui aurait du être payé aux producteurs de ces régions.

Producteurs du Nouveau-Brunswick

Un grand nombre de producteurs ont décidé de cesser leurs activités en raison de difficultés financières, en conséquence des milliers d'hectares en bleuetière sont passés entre les mains d'industriels au cours de la dernière année.

De sources crédibles, des producteurs de cette province nous ont mentionnés que c'est par faute de regroupement de producteurs bien structurés ainsi que le manque de moyens et outils à leurs dispositions, comme nous disposons, qui en sont arrivés à une situation déplorable.

Association des cueilleurs hors bleuetière

Le nombre de cueilleurs membres a connu une augmentation importante cette année. Le plan d'action pour mettre en place et en marche les mécanismes afin de réaliser les buts et objectifs recherchés, se poursuit.

Conclusion

Nous vous remercions de votre confiance, vos appuis, votre intérêt envers votre Syndicat encore plus nombreux cette année et vos encouragements qui se sont traduits par un grand nombre de producteurs et de cueilleurs qui nous ont

rencontrés et invités à poursuivre tous nos efforts pour réaliser le mandat qui nous a été confié.

Ceci étant dit, oui les résultats ne sont pas toujours au rendez-vous au moment où nous le souhaitons. Cependant nous sommes dans la bonne direction.

Suite à la dernière rencontre de la table filière « le 15 décembre », il est loisible de croire à une solution du litige qui perdure dans cette industrie, dès le mois de janvier prochain.

Une rencontre réunissant les conseils d'administration des industriels et du Syndicat est envisagée au début de janvier, si elle donne les résultats souhaités de part et d'autre, vous serez convoqués sans délai à une assemblée générale spéciale pour vous présenter les modifications aux règlements généraux.

Entre temps, ceux et celles qui souhaitent avoir plus d'informations, consulter un membre de la direction ou communiquer au bureau, il nous fera plaisir de vous répondre.

Cotisation annuelle

Comme prévu au règlement, nous incluons votre renouvellement de cotisation annuelle.

Votre conseil d'administration

*Syndicat Des Producteurs
De Bleuets du Québec*